8 SAPEURS-POMPIERS SUR 10 SONT DES VOLONTAIRES ALORS...

POURQUOI PAS VOUS ?!

En France, quelques 200 000 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier, de leurs études... Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots. Pourquoi pas vous ?

Voici les principales conditions d'engagement :

- Etre âgé de 16 à 55 ans (21 ans au moins pour les officiers). Une autorisation parentale est nécessaire pour les jeunes de moins de 18 ans.
- Jouir de ses droits civiques, ne pas avoir fait l'objet d'une peine afflictive ou infamante inscrite à son casier judiciaire, et s'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- Se trouver en position régulière au regard du service national.
- Remplir les conditions d'aptitudes physiques et médicales adaptées en fonction des missions exercées (examen lors de l'engagement).
- Résider régulièrement en France.
- Etre disponible, particulièrement en journée.

Tout Sapeur-Pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale à la suite de son engagement, adaptée aux missions exercées dans son centre de secours, puis d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de sa carrière.

Votre dossier de candidature : pour vous engager en qualité de Sapeur-Pompier volontaire, vous devez adresser votre candidature directement au Centre de Secours de votre commune (lettre de motivation, CV et copie de titre, diplôme ou attestation de formation).

En outre, vous pouvez vous renseigner auprès de votre commune ou d'une commune proche pour savoir si elle dispose d'un centre de première intervention.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter :
Franck BENOIT au 06 60 12 36 71
Dorian DEVAUX au 06 13 29 46 34